



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 23 avril 2021

Par décision du procureur de la République près le tribunal judiciaire de Dieppe, une sanction a été infligée à une commerçante du centre-ville de Dieppe dans le cadre d'une mesure alternative aux poursuites, l'astreignant à réaliser un stage de citoyenneté ainsi qu'à verser 150 euros au titre de mesures de réparation, à l'endroit de chacun des trois policiers qu'elle avait outragés et contre lesquels elle s'était rebellée, après deux avertissements, alors qu'ils contrôlaient le respect des mesures sanitaires de son établissement le 21 mars dernier.

Le préfet renouvelle son soutien aux policiers dieppois, et plus largement à l'ensemble des policiers et gendarmes de la Seine-Maritime, dont les contrôles quotidiens permettent d'assurer le respect des mesures visant à ralentir la circulation du virus, et par là-même à protéger la population.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex